

Royaume du Maroc



**Direction des Etudes
et des Prévisions financières**

Fiches sur l'Économie Marocaine
Février 1998

Document de travail n° 27

Fiches sur l'économie marocaine

Février 1998

A . Fiche sur la croissance économique, investissement et emploi

1. La croissance économique

- Croissance moyenne en deçà des potentialités de l'économie nationale : son niveau est inférieur à celui de la croissance potentielle.
- Vulnérabilité de l'économie nationale face aux aléas climatiques entraînant de fortes fluctuations du PIB. Celles-ci se trouvent amplifiées par le fait que la comptabilité nationale ne prend pas en considération les changements intervenus au niveau du secteur productif (l'année de référence remonte à 1980).
- Croissance généralement tirée (dans un sens ou dans l'autre) par la consommation finale intérieure alors qu'elle devrait être tirée par les exportations.
- Faible contribution à la croissance de la productivité totale des facteurs.
- Importance de la contribution de l'emploi à la croissance économique (coefficient d'élasticité de 0,68) confirmée par le poids élevé des salaires dans le PIB.
- Faible productivité de l'investissement comme en témoigne le niveau de l'ICOR.
- Croissance insuffisante (3,5%) face à une population active urbaine en forte évolution (4,5%). Il faudrait une croissance économique de 6% pour stabiliser à moyen terme le taux de chômage.
- 2 Structure du PIB marquée par la part importante de l'agriculture et par le niveau de développement insuffisant de l'industrie.
- Poids sans cesse croissant de l'administration dans la structure du PIB malgré les politiques de stabilisation des effectifs et les privatisations mises en œuvre par les pouvoirs publics.
- L'accélération de la croissance est conditionnée par la promotion des exportations, la dynamisation des investissements intérieurs et extérieurs et un meilleur ciblage des investissements publics ¹.

2. L'investissement et l'épargne

- Niveau d'investissement insuffisant pour stimuler la croissance : il faudrait un taux d'investissement de 25% pour assurer une croissance économique soutenue et durable (6%).

¹ Perspectives de l'économie marocaine de 1998 à 2001, DEPF, Février 1998.

- Baisse tendancielle du taux d'investissement brut depuis 1992.
- Tendence à la baisse de l'investissement de l'Etat depuis la mise en œuvre de la politique d'ajustement structurel. Pour y remédier, il est impératif de transformer progressivement les fonds affectés à la compensation (4 milliards de DH) en investissements au profit des couches déshéritées, et de mettre en œuvre une programmation à moyen terme des investissements publics.
- Evolution de l'investissement global similaire à celle de l'investissement public, l'investissement privé restant stable.
- L'augmentation à moyen terme du taux d'investissement devrait provenir essentiellement des entreprises privées, d'une meilleure efficacité de la dépense publique, d'une amélioration sensible de la productivité marginale du capital et du développement des investissements étrangers et leur orientation vers le développement des exportations.
- La dynamisation de l'investissement nécessite également l'amélioration des conditions de financement des entreprises, le développement des zones industrielles, la simplification des procédures administratives, et la levée des autres obstacles à la création d'entreprises.
- Mobilisation insuffisante de l'épargne dont le niveau et la composante à long terme ne permettent pas de financer une croissance forte et durable.
- Forte dépendance jusqu'à présent de l'amélioration de l'épargne nationale de l'assainissement des finances publiques. La réforme du marché financier n'a pas encore produit les effets escomptés sur l'épargne privée.
- Faiblesse du taux d'épargne intérieure et dépendance vis à vis de l'épargne extérieure au niveau de la constitution de l'épargne nationale.
- Faible taux de bancarisation de l'économie.
- La progression à moyen terme du taux d'épargne devrait provenir de l'assainissement des finances publiques, de l'appréciation du revenu privé, de la diversification des produits de mobilisation de l'épargne et du développement de l'épargne institutionnelle.

3. L'emploi

- Taux de chômage élevé notamment pour les jeunes âgés de moins de 25 ans, les diplômés et les femmes.
- Faible niveau de création d'emplois comparativement à l'accroissement de la population en âge de travailler.
- Forte dépendance de l'emploi des aléas climatiques notamment en milieu rural.

- Deux emplois créés sur trois sont le fait des entreprises familiales, d'où la nécessité d'activer la réforme du micro-financement.
- Part élevée de la main d'œuvre non qualifiée dans l'emploi total, ce qui rend impérative la mise en œuvre d'une politique de formation continue au sein de l'entreprise et de l'administration.
- Marché de l'emploi non organisé, d'où la nécessité de mettre en place des agences de promotion de l'emploi au niveau national et régional.
- Code de l'emploi non adapté au nouveau contexte du démantèlement tarifaire qui exige une plus grande souplesse du fonctionnement du marché du travail.
- Nécessité d'encourager les investissements à forte utilisation de main d'œuvre particulièrement dans le monde rural : le développement des infrastructures de base (électricité, eau, routes, ...) peut constituer une opportunité pour améliorer le niveau de vie et réduire le chômage dans les campagnes.
- Nécessité également de :
 - réformer l'éducation nationale de manière à assurer l'adéquation formation/emploi,
 - valoriser la formation professionnelle,
 - développer le programme de formation-insertion,
 - réformer la promotion nationale.

B . Fiche relative aux finances publiques

Les efforts entrepris en matière de stabilisation et d'ajustement structurel ont permis de réduire considérablement le déficit budgétaire. Cependant, après la sortie des cycles de rééchelonnement, la situation des finances publiques s'est détériorée de sorte qu'elle est aussi bien fragile que vulnérable aux chocs exogènes.

1. Recettes

Les recettes ordinaires sans privatisation représentent 20% du PIB. La part des recettes non fiscales (hors privatisation) dans les recettes totales est de plus en plus réduite en raison de la baisse régulière de la contribution de l'OCP et de la stratégie de l'Etat visant le désengagement des activités commerciales et industrielles.

La pression fiscale est inégalement répartie entre les catégories d'impôts, entre les contribuables (concentration de l'IS, faible contribution de l'IGR professionnel ...) et entre les secteurs d'activité: le secteur agricole, qui intervient à raison de 15%-20% dans la formation du PIB est quasiment exonéré.

Les recettes au titre de la fiscalisation des transactions internationales (hors TVA à l'import), qui représentent 17% des recettes totales (1993-96/97), sont appelées à connaître, à terme, une baisse continue en raison des accords conclus avec l'OMC et l'UE. Le Maroc aurait dû négocier des taux réduits au lieu de démanteler brutalement pour certains produits.

Avec une fiscalité indirecte représentant 10% du PIB, le Maroc est parmi les rares pays d'un échantillon ² où les impôts indirects sont les plus importants. Cette situation s'explique, entre autres, par la fiscalité sur les produits pétroliers (3% du PIB en 1995-96/97).

Quant aux impôts directs, leur part est faible (6% du PIB) relativement à des pays comme le Portugal, la Malaisie et l'Indonésie (respectivement 9%, 9,2%, 9,5%). La faible part des impôts directs au Maroc est imputable à une base imposable jugée relativement étroite.

2. Dépenses

Pour ce qui est des dépenses de l'Etat, elles sont relativement élevées: 26,5% du PIB contre moins de 18% du PIB au Chili, en Corée et en Indonésie.

Le train de vie de l'Etat n'a en vérité pas été concerné par l'ajustement. La baisse du déficit a été rendue possible surtout par la réduction des dépenses d'investissement et dans une moindre mesure par un environnement international favorable en ce qui concerne les produits pétroliers.

² Un échantillon de 9 pays émergents ou comparables au Maroc a été constitué pour les besoins de la comparaison. Ces pays sont le Chili, la Corée, l'Egypte, l'Espagne, l'Indonésie, la Malaisie, le Portugal, la Tunisie et la Turquie.

Le problème des dépenses courantes réside dans le poids excessif de la masse salariale et des intérêts de la dette, alors que les autres dépenses de biens et services (3,8% du PIB) font du Maroc le dernier de la liste de l'échantillon :

- la masse salariale rapportée aux dépenses courantes (50%) fait du Maroc le dernier de l'échantillon du fait qu'il maîtrise moins bien ces dépenses.
- les intérêts de la dette représentent 5,4% du PIB contre seulement 2,7% en Malaisie, 3,5% en Turquie et 4% en Tunisie et en Espagne.
- la compensation coûte cher à l'Etat : 5.600 MDH en 1997/98. De plus ces dépenses ne sont pas ciblées en direction des populations nécessiteuses.

3. Soutenabilité du déficit budgétaire

Le déficit budgétaire conditionne la stabilité du cadre macro-économique car son impact sur la dette et sur la balance des paiements est considérable.

Un déficit budgétaire de 5% du PIB au lieu de 3% enregistré durant la période 1990-1996, à supposer qu'il soit finançable, se serait traduit par un endettement supplémentaire de 10 points du PIB et par l'aggravation annuelle du compte courant de la balance des paiements de 2 points du PIB.

La soutenabilité du déficit budgétaire a été évaluée par la DEPF, sur la base de la période 1992-1996, à 3% du PIB.

Les simulations effectuées par la DEPF signifient que le démantèlement tarifaire n'engendrerait pas une aggravation du taux d'endettement public au cas où l'augmentation du PIB serait supérieure à 7%/an en termes nominaux. D'où la nécessité de préparer les conditions d'une croissance forte et durable.

4. Poids de la dette

La dette publique globale [intérieure et extérieure (directe + garantie)] a été réduite de manière sensible: 94% du PIB en 1996 contre 107% en 1992. Cependant, elle continue à peser lourdement sur les équilibres macro-économiques.

L'effort le plus important a été entrepris au niveau de la dette extérieure directe du Trésor qui a été réduite de 18 points du PIB (1992-1996). Pour ce qui est de la dette garantie, elle n'a connu qu'une très faible baisse au cours de la même période: 3% points du PIB.

Les charges de la dette extérieure (intérêts + amortissements) ont été stabilisées depuis 1993 aux alentours de 18 milliards de dirhams. En termes de PIB, ces charges sont passées de 7,2% à 5,6% entre 1993 et 1996.

La dette intérieure a connu une progression notable en passant de 28% du PIB en 1992 à 35% en 1996. Ce faisant, sa part dans l'encours total est passée de 32% en 1992 à 46% en 1996. La progression actuelle de la dette intérieure devrait être freinée en vue de plafonner son encours à 36% du PIB.

L'allègement du poids de la dette est tributaire des politiques suivantes: *a)* une rigueur budgétaire tendant, à terme, vers l'équilibre budgétaire, *b)* une croissance forte et soutenue basée sur le développement des exportations et l'attrait des investissements étrangers directs et *c)* une gestion active de la dette (interne et externe).

Le montant du service de la dette extérieure a connu une relative stagnation entre 1993 et 1995. Depuis lors, ce montant accuse une diminution sensible qui devrait se renforcer à l'avenir.

Le retour du Maroc au marché international des capitaux ne devrait être envisagée que pour refinancer la dette onéreuse ou pour financer des investissements dont la rentabilité est bien établie.

5. Perspectives

Le déficit budgétaire hors privatisation est encore situé à un niveau élevé: 3,1% du PIB en 1996/97 et 4,1% si l'on tient compte des dépenses d'investissement prévues et non réalisées, et 5,2% du PIB au titre de la loi de finances 1997/98 actualisée.

A terme, l'évolution de la situation des finances publiques, toutes choses égales par ailleurs, présente les caractéristiques suivantes :

- L'impact du démantèlement tarifaire se traduirait par une baisse cumulée des recettes de l'Etat de 0,9% du PIB durant les trois prochains exercices.
- La stagnation ces dernières années des intérêts de la dette permet d'escompter des économies de dépenses équivalentes à 0,6% du PIB dans l'hypothèse de la poursuite de la rigueur budgétaire.
- Les gains escomptés au titre des dépenses sous forme de traitements et salaires sont très limités même en tablant sur une stabilisation des effectifs et en ne tenant compte que de l'avancement normal: 0,8% du PIB au maximum sur les trois exercices futurs. Une meilleure gestion des ressources humaines et un renforcement de l'efficacité du personnel de l'Etat sont nécessaires.
- Etant donné les flux nets négatifs des financements extérieurs, le recours massif actuellement au financement intérieur risque d'avoir des effets d'éviction notoires sur le privé et d'exacerber l'impact du service de la dette sur les finances publiques.
- L'insuffisance des recettes de l'Etat et la nécessité de maîtriser le déficit budgétaire devraient amener à une rationalisation des dépenses d'investissement et à leur programmation pluriannuelle.
- Pour compenser les manques à gagner qui seront occasionnés par le démantèlement tarifaire, la pression fiscale devrait être maintenue à environ 22% du PIB au minimum. Les impôts et taxes qui présentent des gisements importants sont l'IS, l'IGR et la TVA.

La levée de recettes additionnelles est possible sans risque d'effets récessifs sur l'activité économique moyennant la révision des exemptions et exonérations accordées, l'élargissement de la base imposable et l'intégration progressive du secteur informel. L'amélioration des recouvrements et le renforcement des contrôles contribueront également à rehausser le niveau des recettes.

Compte tenu de toutes ces considérations, il s'avère nécessaire de stabiliser le cadre macro-économique et de dégager une épargne publique à même de couvrir une large part des investissements.

C. F i c h e r e l a t i v e r e l a t i v i t i v i t e e t à l a c o m p é t i t i v i t e e x t e r i e r e

Pour les pays comme le Maroc, une croissance économique élevée et soutenue n'est pas envisageable sans qu'elle soit basée sur le développement des activités exportatrices. L'incapacité de ces pays à influencer les forces du marché international et l'étroitesse de leurs marchés intérieurs les condamnent à s'ouvrir sur le reste du monde.

Dans le cadre de la mondialisation croissante des productions et des échanges, une stratégie de promotion des exportations s'avère primordiale pour le Maroc.

1. D i a g n o s t i c

Les exportations marocaines qui avaient connu une croissance moyenne de 13,7%/an entre 1980 et 1990, ont progressé de moins de 3% entre 1990 et 1996. En 1997, l'accroissement des exportations est imputable presque exclusivement à l'activité du groupe OCP, car les exportations hors phosphates et dérivés n'ont cru que d'environ 1%, après 1,2% en 1996.

Si le Maroc a pu gagner des parts de marchés durant la décennie quatre vingt, c'est surtout au prix de mesures d'encouragement des exportations et de dévaluations répétitives dont le coût était fort élevé. En revanche, depuis 1990, le Maroc est en train de perdre du terrain.

Concernant les exportations non traditionnelles, en l'occurrence les produits manufacturés, elles n'ont augmenté que de 1,9%/an entre 1990 et 1996 contre un taux record de 21,7% entre 1980 et 1990.

Ces faibles performances des exportations marocaines ne s'inscrivent pas dans l'évolution de l'environnement international caractérisé par des taux de croissance élevés du commerce mondial en volume.

En outre, l'indicateur de la demande mondiale adressée au Maroc, calculé par la DEPF, permet de constater que cette demande a progressé, exception faite de 1993, de 5 %/an en moyenne entre 1990 et 1997 et de près de 6% durant la période 1994-1997.

L'analyse du comportement des exportations marocaines permet de souligner que :

- la demande provenant des pays autres que ceux de l'UE augmente plus vite que celle originaire des pays de la communauté européenne.
- des éléments comme la qualité (normes) et le conditionnement jouent un rôle de plus en plus important et que le prix n'est plus le seul facteur déterminant.
- une forte corrélation existe entre le taux d'exportation et la participation étrangère au capital des entreprises exportatrices.

- à l'avenir, les accords du GATT exposeront les exportations marocaines vers l'UE (produits agricoles, textile et habillement) à une concurrence de plus en plus vive, et dans le cadre de l'accord de libre échange avec l'UE, les produits marocains devraient s'attendre à la concurrence des produits européens sur le marché national.
- le régime économique en douane des «admissions temporaires» a connu un franc succès : les réexportations suite à des admissions temporaires sans paiement ont connu une augmentation record de 22,5%/an entre 1986 et 1997. Ces réexportations sont passées de 19% des exportations globales durant la période 1990-1993 à 32% au cours de la période 1995-1997. En même temps, la part de la valeur ajoutée dans les réexportations s'est située à 31% (1995-1997) contre 26,6% (1990-1993).

2. Stratégie possible

Pour atteindre un objectif de croissance élevée et durable, et compte tenu de l'exiguïté de son marché intérieur, le Maroc devrait s'orienter de plus en plus résolument vers l'extérieur, particulièrement vers les marchés qui présentent le plus de potentiel de croissance de ses exportations.

Les éléments essentiels d'une stratégie à mettre en œuvre sont :

- l'amélioration de la compétitivité extérieure des produits marocains pour pouvoir affronter la concurrence de manière avantageuse,
- l'adoption des normes internationales de qualité afin de déjouer les barrières techniques établies par les pays développés pour protéger leurs marchés,
- la diversification des marchés, notamment en dehors de l'UE et la recherche d'une complémentarité avec les pays du PECO, notamment au niveau des exportations agricoles,
- la gestion de manière adéquate du régime des admissions temporaires et sa dynamisation, notamment en développant le partenariat et les joint-ventures,
- la progression des exportations des produits manufacturés devrait être plus grande que celle des exportations globales,
- la simplification des procédures douanières et la révision du code des douanes conformément à nos engagements à l'égard de l'OMC, notamment en matière de valeur en douane,
- la révision de la charte des investissements et la simplification des procédures administratives en vue d'encourager les investissements étrangers, particulièrement ceux tournés vers l'exportation,
- l'intégration croissante dans l'économie mondiale et l'assainissement du secteur touristique en vue de reprendre les parts de marchés perdues et de conquérir de nouveaux marchés.

La réussite de cette stratégie requiert la mise en place d'un certain nombre d'instruments, entre autres :

- la nécessité de mener une étude d'impact de l'accord Maroc-UE pour mieux préparer le Maroc au libre échange. Les termes de référence de l'étude en question ont été établis par la DEPF. La demande de financement a été adressée à l'UE qui a émis des observations. Cependant les modalités de financement ne sont pas encore arrêtées.
- le développement d'une intelligence économique et la mise en place au sein de la DEPF d'une entité de suivi et d'évaluation de la compétitivité des pays concurrents.
- la dynamisation du Conseil National du Commerce Extérieur et le regroupement des divers établissements de promotion des exportations en un seul organisme.
- la stabilisation du taux de change réel effectif moyennant une inflation comparable à celle de nos principaux partenaires.